

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 0.2

Erreurs, inventions et biais : les limites à connaître

Une IA peut inventer une référence, un chiffre ou un arrêt avec un aplomb parfait. Elle reproduit aussi les biais des textes dont elle a appris. Connaître ces limites,…

TransparenceRH

3	1	LPD 21	5
limites : inventions, biais, obsolescence	source officielle par fait	décision automatisée	questions avant d'envoyer



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

L'exactitude des données est un principe de la LPD : celui qui traite des données doit s'assurer qu'elles sont exactes (LPD art. 6, al. 5).



LA RÈGLE

À retenir

Les **biais** : stéréotypes de genre, d'âge ou d'origine repris des données d'apprentissage.



LA RÈGLE

La règle clé

Un article de loi cité par l'IA : Le retrouver sur Fedlex avant de l'utiliser (LPD 6 al. 5)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Ce qui sonne juste n'est pas forcément juste. »



LE PIÈGE

Le piège

Demander à l'IA de vérifier sa propre réponse : elle peut confirmer son erreur avec la même assurance.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPD art. 6 al. 5, 21 ; CO 101, 321a, 328, 330a.



Le cas express

L'IA cite un arrêt du Tribunal fédéral : on peut le reprendre tel quel ?

> ✓ **Non** Il faut vérifier son existence et son contenu sur bger.ch.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier chaque chiffre.
- ☐ Retrouver chaque article.
- ☐ Comparer les résultats par groupes.
- ☐ Garder une personne pour décider.
- ☐ Dater la source.

Base légale : LPD art. 6 al. 5, 21 ; CO 101, 321a, 328, 330a.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-limites.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.